

Occupation temporaire du domaine public

Demande d'autorisation - ENTREPRISES

Toute demande d'autorisation doit être introduite au **minimum 10 jours ouvrables au préalable (RGP)**

Date de la demande : _____

Firme : _____

Adresse firme : _____

Sous-traitant de : _____

Localité : _____

Tél. : _____ Fax : _____ Gsm : _____

e-mail : _____

Référence dossier* : _____

Prolongation

Modification

Complément

Concerne :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> abattage d'arbres | <input type="checkbox"/> pose de conduites de gaz |
| <input type="checkbox"/> branchement électrique | <input type="checkbox"/> pose-réparation canalisations |
| <input type="checkbox"/> camion-mixer à béton | <input type="checkbox"/> o nouveau raccordement |
| <input type="checkbox"/> conteneur | <input type="checkbox"/> o remplacement raccordement |
| <input type="checkbox"/> construction immeuble | <input type="checkbox"/> réfection voirie |
| <input type="checkbox"/> démolition (travaux de) | <input type="checkbox"/> réparations de béton |
| <input type="checkbox"/> échafaudage | <input type="checkbox"/> réparation piste cyclable |
| <input type="checkbox"/> égouttage - raccordement | <input type="checkbox"/> placement d'une grue mobile |
| <input type="checkbox"/> pose collecteur IPALLE | <input type="checkbox"/> autres : |

Lieu chantier :

- section de _____
- rue : _____ RN : _____

Responsable chantier + coordonnées de contact : _____

Période et durée du chantier : _____

Emplacement des travaux : sur bandes de stationnement en accotement
 droite en trottoir
 gauche en voirie

Genre des travaux : ouverture(s) en voirie ouverture(s) en trottoir
 traversée voirie (demi chaussée) autres : _____

Mesures de circulation souhaitées: limitation de vitesse à 30 km/h côté travaux
 interdiction de stationnement côté opposé aux travaux
 autres : _____

JOINDRE OBLIGATOIREMENT :



- permission d'ouverture de voirie de l'Administration communale ou du Service Public de Wallonie
- plan de signalisation
- planche reprenant la catégorie de chantier

La signalisation doit être conforme à l'arrêté ministériel du 7 mai 1999

Occupation temporaire du domaine public

Demande d'autorisation

Calcul de la redevance :

➤ Occupation temporaire du domaine public par des conteneurs :

La taxe est fixée à **5 € pour une première période indivisible de 3 jours et à 5 €/jour à partir du 4^e jour** (art. 5-6 et 7 de la délibération du Conseil communal de Beloeil - séance du 20/12/07)

La *redevance* doit être *acquittée auprès du Service Population*, Centre administratif, rue Joseph Wauters, n° 1 à 7972 Quevaucamps (guichets ouverts tous les matins de 8 h à 12 h - le mercredi de 13 h à 15 h 30 et le samedi matin de 9 h 30 à 11 h 30).

➤ Occupation temporaire du domaine public par des chantiers

à l'occasion de travaux de construction, de démolition, de reconstruction, de transformation d'immeubles ou d'autres travaux pour bâtiments :

Le taux de la redevance est fixé à **0,40 €/m²/jour** et est **doublé en cas d'occupation temporaire de la voie carrossable** (art. 8-9-10-11 et 12 de la délibération du Conseil communal de Beloeil - séance du 20/12/07).

La *redevance* est payable pour sa totalité dans le mois de la cessation de l'occupation du domaine public. Toutefois, si la durée d'occupation est supérieure à un mois, la redevance est payable pour le mois écoulé dans le mois qui suit celui-ci.

La redevance ainsi fixée est indépendante de l'indemnité éventuellement due pour la réparation du pavage à la suite de l'occupation.

Mise en place de la signalisation

Veillez noter que la signalisation sur les chantiers devra être scrupuleusement respectée. Les **signaux requis** conformes à ceux prévus par le règlement de police de la circulation routière seront **placés** de façon réglementaire aux endroits adéquats, et ce, **par la partie demanderesse**.

Fait à _____, le _____

Certifié sincère et véritable,
(signature)

* la référence du dossier se trouve sur le courrier que vous avez reçu du service travaux / service urbanisme vous autorisant à effectuer les travaux.